

ALCOOL

Alcool et travail : comment mieux appréhender les liens et les risques associés ?

Grâce à un échantillon représentatif portant sur 220 000 personnes de 18 à 69 ans, la cohorte **CONSTANCES** documente les liens entre conduites addictives et conditions de travail.

Cette fiche présente les données clés de cette cohorte, et vous aide ainsi à combattre certaines idées reçues sur la question de l'alcool au travail.



5'

SE RENSEIGNER

Employeur 

Salariés 

Nos sources

· [Cohorte CONSTANCES](#)

Addict AIDE_{pro}
LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les principales substances consommées par les salariés et les agents du secteur public sont le tabac, l'alcool et le cannabis.

Les données présentées dans cette fiche concernent les consommations de boissons alcoolisées. Ces chiffres sont importants à prendre en compte pour adapter les modalités de prévention ainsi que l'accompagnement des salariés et des agents publics sur leur lieu de travail.

2.

LES POPULATIONS À RISQUES

Qui consomme de l'alcool au travail ?

L'usage à risque d'alcool mesuré par le [questionnaire Audit](#) est retrouvé chez près de **20 % des hommes et 8 % des femmes**. Parmi cette population, 4 % des hommes seraient dépendants de l'alcool et environ 1 % des femmes.

I/ Les jeunes actifs de 18 à 35 ans

Les jeunes actifs de 18-35 ans, une tranche d'âge particulièrement concernée par :

- **La consommation de substances psychoactives** notamment un usage à risque d'alcool.
- **Des consommations de tabac et de cannabis** qui tendent à augmenter proportionnellement à la consommation d'alcool.
- **Des modalités d'usages plutôt de type binge-drinking** (au moins 6 verres par occasion) alors que les générations plus âgées sont davantage exposées à une consommation chronique excessive (au moins 2 verres par jour chez la femme et 4 verres par jour chez l'homme).

L'âge est à prendre en compte pour ce type de conduites aux conséquences importantes, violentes et parfois durables. Même s'il est plus fréquent chez les adolescents et les post-adolescents, les adultes (jeunes et de plus de 35 ans) sont également concernés et ne doivent pas être oubliés dans l'approche préventive.

3.

II/ Les catégories socio-professionnelles élevées

Les données de la cohorte Constances montrent que **les consommations d'alcool existent dans toutes les catégories socio-professionnelles**, y compris les cadres. Dans la population active, près de 20 % des hommes et 8 % des femmes ont un usage à risque. **Les femmes au statut socio-professionnel élevé sont significativement plus à risque.**

Les actions de prévention doivent donc concerner l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. L'absence d'effet protecteur de la catégorie socioprofessionnelle est importante à diffuser. Les femmes ne doivent pas être exclues des stratégies de prévention et de repérage des usages à risque.



19.8 % d'hommes actifs et 8 %
de femmes actives ont
un usage dangereux de l'alcool
dont **10.7 % de femmes cadres.**

Source : [Constances](#)

Quels sont les modes de consommation ?

— Usage à moindre risque 📊

Pour limiter les risques, il est préconisé de suivre les repères de consommation suivants :

- Ne pas consommer plus de 2 verres standards par jour.
- Ne pas consommer plus de 10 verres standards par semaine.
- Avoir des jours sans consommation dans une semaine et éviter les situations où l'on consomme beaucoup.

— Usage à risque 📊 📊

Défini dans l'étude CONSTANCES à partir du score au [questionnaire AUDIT](#) : un score supérieur à 7 témoigne d'une consommation dangereuse, un score supérieur à 15 d'un risque de dépendance.

— Binge-drinking 📊 📊 📊

Alcoolisation Ponctuellement Importante (API)

Au moins 6 verres d'alcool standard en une occasion, au moins une fois par mois.

6.

IMPACT DES CONSOMMATIONS SUR LE TRAVAIL

Un risque de perte d'emploi

Selon la Cohorte CONSTANCES, l'usage d'alcool mais également de tabac et de cannabis est associé à des risques augmentés de perte d'emploi à court terme. Un usage dangereux d'alcool (défini par un score à l'AUDIT entre 8 et 15) est associé à un risque multiplié à 1.5 de perte d'emploi à 1 an et pour les sujets dépendants ce risque est multiplié par 2.

Un risque d'accident du travail

Toujours selon CONSTANCES, le risque d'accidents du travail graves est multiplié par 2 dès lors qu'il existe une consommation chronique excessive (définie dans CONSTANCES par au moins 2 verres par jour chez les femmes et 4 verres par jour chez les hommes). Le risque d'accidents du travail graves est augmenté de 50 % pour ceux qui ont une alcoolisation ponctuelle importante (API) au moins une fois par semaine.



7.

LES FACTEURS PROFESSIONNELS AGGRAVANTS

Le travail est-il un facteur aggravant ?

Le travail et l'emploi seraient plutôt pondérateurs. Être un actif occupé et avoir un emploi semble être globalement protecteurs vis-à-vis de nombreux déterminants de santé dont la consommation de substances psychoactives.

Cette tendance doit être nuancée selon les domaines d'activité et/ou les entreprises ainsi que certaines situations professionnelles à risque.

Les secteurs à risques

Si tous les secteurs sont concernés, certains seraient plus exposés comme les métiers des arts du spectacle, de l'hôtellerie et de la restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et des métiers en relation avec le public.

Ces secteurs doivent faire l'objet d'une attention particulière des dirigeants et responsables d'organisation ainsi que des services de prévention et de santé au travail afin de **diminuer, par exemple, les risques psychosociaux et le niveau de pénibilité des conditions de travail.**

Diminuer le niveau de stress et de risques psychosociaux dans l'entreprise est également un enjeu majeur dans ces secteurs en particulier.

Focus sur le binge-drinking

Pour l'Organisation mondiale de la Santé, le binge-drinking (ou Alcoolisation Ponctuelle Importante) correspond à une consommation d'au moins 6 verres standard d'alcool en une occasion et cela au moins une fois par mois. La France est parmi les pays les plus concernés.

Le binge-drinking est très généralisé et n'est pas forcément l'apanage de personnes qui présentent un état dépressif. Bien que la prévalence soit plus élevée chez les personnes de moins de 35 ans (+40 % chez les hommes et +16 % chez les femmes), les plus de 50 ans sont également concernés.

La prévalence de tabac est plus élevée chez les binge-drinkers que dans la population générale et cela quel que soit l'âge, notamment chez les moins de 35 ans.

L'exposition au stress

Les métiers en relation avec le public peuvent générer des risques psychosociaux comme une intense demande émotionnelle ou du stress.

Dans ce contexte, les hommes auraient un risque augmenté de binge-drinking tandis que les femmes seraient davantage exposées à un risque accru de consommation hebdomadaire d'alcool et de troubles de l'usage d'alcool (**le risque de dépendance à l'alcool double**).



En conclusion...



La cohorte **CONSTANCES** confirme l'impact de l'environnement professionnel sur les consommations des individus et souligne que la prévention des consommations de substances psychoactives relève d'un principe commun à toute action en santé-travail.

Les actions de prévention collective pour l'ensemble du personnel doivent s'articuler avec un accompagnement individuel pour les personnes ayant des consommations à haut risque.

Il est indispensable d'évaluer le risque alcool au sein de l'entreprise. En plus d'encadrer la consommation de cette substance psychoactive, les actions de prévention devront, entre autres, porter sur les causes des usages de l'alcool. Toutes les catégories d'âge et de statut socio-professionnel doivent en bénéficier.

ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



Start-up →

Associations →

Cabinets de conseil →

Complémentaires santé →

Médecins du travail →

Organismes Publics →

Partenaires institutionnels →

Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- 3 bonnes raisons

de lancer une politique

de prévention en entreprise

7'



- Comment réagir à

un salarié en détresse

(alcool/cannabis...)?

3'



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62 - 64 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris
contact@addict-aide.org

Addict AIDE